



ZSC et ZPS « Causse Noir » - FR9101381 et FR9112014

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000
Mardi 4 février 2020



Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 04/02/2020	Lieu de la réunion : Lanuéjols
Objet de la réunion : Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir	
Compte-rendu rédigé par : Karen JOYAUX et Cécilia MARCHAL – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
Karen JOYAUX , chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Cécilia MARCHAL , chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
Collège des services de l'état et établissements publics Sylvain MATEU , chargé de mission biodiversité, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Madeleine MACQ , maire de Revens, déléguée communautaire et Présidente du COPIL (<i>départ avant la fin de la réunion</i>) Régis VALGALIER , maire de Trèves, délégué communautaire et Vice-Président du COPIL Virginie BOYNE , conseillère municipale, Mairie de Lanuéjols Alexandre VIGNE , conseiller municipal, Mairie de Lanuéjols (<i>arrivée en cours de réunion</i>) Laure JACOB , chargée de mission milieux naturels, faune, flore, Parc Naturel Régional des Grands Causse Yves DESMARET , chargé de mission, Service Patrimoine Naturel, Conseil Départemental du Gard	
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Anne FREVILLE-BOUGETTE , coordinatrice, CPIE des Causse Méridionaux Patricia BOISSON , conseillère agricole, Chambre d'Agriculture du Gard Alain COMPAN , trésorier du Groupement de Valorisation Agricole des Causse et exploitant à Lanuéjols Norbert CAUSSE , secrétaire, Fédération Départementale de Chasse du Gard Florence FAIDHERBE , élue, Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Languedoc-Roussillon Serge COLIN , bénévole, Centre Ornithologique du Gard	
Autres participants Alban LAURENT , chargé de mission Natura 2000, Communauté de communes Pays Viganais	

PERSONNES EXCUSEES

Thomas VIDAL, Président de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires
Centre Régional de la Propriété Forestière
Office Français de la Biodiversité
Rosalie LEFEU et Jean-François DROMEL, Syndicat des forestiers privés du Gard
Denis PIT et Michel VEDRINES, Syndicat lozérien de la forêt privée
Georges ZINSSTAG et Guy MARJOLLET, Chambre d'agriculture 30
Coopérative La Forêt privée lozérienne et gardoise
Fédération Française de Randonnée du Gard
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gard

Madeleine MACQ, Présidente du comité de pilotage des sites Natura 2000 du Causse noir gardois, introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants présents. Elle remercie la Mairie de Lanuéjols pour son accueil pour cette réunion.

Elle informe les participants que Karen JOYAUX sera absente de mai à décembre 2020 et qu'il a été décidé que Cécilia MARCHAL assurera seule les missions Natura 2000 sur cette période. Des priorisations seront donc proposées lors de cette présentation.

Elle propose aux participants de réaliser un tour de table, excuse les personnes n'ayant pas pu venir à la réunion et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir selon les volets suivants :
 - Gestion administrative, financière et gouvernance
 - Gestion des habitats et des espèces
 - Amélioration des connaissances du territoire et suivis
 - Information, communication, sensibilisation
 - Accompagnement et mise en cohérence de projets
- Synthèse des actions 2020 et priorités
- Questions diverses



Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Gestion administrative, financière et gouvernance

Gestion administrative

Karen JOYAUX précise que, au vu de son absence et du choix que Cécilia MARCHAL assurera seule les missions Natura 2000, **Cécilia ne pourra s'occuper que des priorités 1.**

Elle invite les membres du COPIL à proposer des arbitrages différents de ceux proposés, tout au long de la présentation, s'ils le souhaitent, en échangeant des priorités 1 et des priorités 2.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Karen JOYAUX présente les critères de cette dotation perçue par les trois communes concernées par les sites Natura 2000 du Causse Noir gardois, à savoir :

- Avoir moins de 10 000 habitants,
- Avoir un territoire terrestre couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000
- Avoir un potentiel fiscal par habitant inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la même strate démographique.

Les communes peuvent utiliser cette dotation comme elles le souhaitent, pour n'importe quel type de projet, il n'y a pas besoin d'avoir un lien avec la biodiversité et Natura 2000. L'argumentation officielle motive cette dotation par une compensation financière au vu des « contraintes » Natura 2000. Il est proposé que cette dotation, ou une partie, soit utilisée pour un projet commun aux trois communes répondant aux objectifs des sites Natura 2000 et puisse ainsi être accompagnée par les animatrices Natura 2000. Si des communes ont des projets propres répondant aux objectifs Natura 2000, la dotation peut aussi être mobilisée pour cela et les animatrices Natura 2000 peuvent accompagner les communes. Différentes idées de projets sont proposées.

Il est également précisé que chacune des trois communes perçoit cette dotation aussi au titre d'autres sites Natura 2000, portés par le PNR des Grands Causses et le Parc National des Cévennes. **Karen JOYAUX** a échangé avec ses homologues dans ces structures qui sont favorables à ne pas faire de distinction et à ce que la dotation soit utilisée pour un projet sur la biodiversité, même s'il est porté par la CC CAC-TS.

Madeleine MACQ indique avoir échangé à ce sujet avec **Martin DELORD**, Maire de Lanuéjols. Etant donné qu'il s'agit de la fin du mandat et qu'il ne se représente pas, il préfère que la décision soit prise avec la nouvelle équipe en place après les élections. Pour sa propre commune, qui perçoit une somme assez faible, elle est favorable à la reverser à un projet commun. Elle précise qu'il n'y a pas d'obligation de reverser la dotation et que le reversement ne peut être que partiel.

Régis VALGALIER indique être favorable à reverser la totalité de la dotation perçue par sa commune pour un projet commun sur la biodiversité afin que cette dotation ait un vrai sens. Il serait prêt à le faire dès son prochain conseil municipal mais pense qu'il vaut mieux que les trois communes fassent le même choix en même temps et se mettent d'accord. Il souligne l'importance de l'égalité d'implication de chaque commune, proportionnellement à la dotation qu'il a perçue. Si on attend les élections municipales, il faudra attendre 3 à 4 mois.

Virginie BOYNE ne se prononce pas pour la Mairie de Lanuéjols. Elle demande si le projet ciblé sera bien une priorité 1. Elle souligne que le reversement total de ces trois dotations peut constituer une enveloppe importante et qu'il sera important de l'utiliser judicieusement et de manière concertée.

Karen JOYAUX confirme qu'il s'agira d'une priorité 1 et propose qu'après les élections, un groupe de travail avec les représentants des conseils municipaux des trois communes se réunisse pour en discuter de manière concertée et préciser le projet ciblé.

Elle précise que, pour que les animatrices Natura 2000 puissent accompagner ce projet, il faut que ce dernier soit en lien avec les enjeux Natura 2000.

En préparation de la réunion de comité de pilotage, **Madeleine MACQ** et **Régis VALGALIER** ont proposé une animation scolaire avec visite de la Maison de l'Eau aux Plantiers et prise en charge du transport. Un projet plus ambitieux d'échanges de classes entre les sites Natura 2000 du Causse Noir gardois et le site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, tous deux portés par Natura 2000, pourrait également être particulièrement pertinent.

Anne FREVILLE-BOUGETTE confirme l'intérêt de ce type de projet. L'année scolaire actuelle est déjà bien entamée mais il s'agit d'un projet à mettre en place pour l'année scolaire prochaine par exemple.

Patricia BOISSON demande si cette dotation est reconductible. **Sylvain MATEU** annonce que cette dotation est annoncée en 2020.

Alain COMPAN demande comment est calculé le montant de la dotation dans le détail. **Sylvain MATEU** précise que, sans connaître le mode de calcul détaillé, le montant de la dotation est lié au nombre d'habitants et au potentiel fiscal par habitant par rapport à un potentiel fiscal moyen. **Virginie BOYNE** précise le nombre d'habitants à Lanuéjols : 350. **Madeleine MACQ** indique qu'il y a officiellement 34 habitants sur sa commune, soit environ 10 fois moins, ce qui est proportionnel aux montants de la dotation perçus par ces deux communes.

Sylvain MATEU précise qu'il s'agit d'une mesure du Ministère des Finances sans stratégie environnementale directe.

Florence FAIDHERBE met en avant qu'être concernée par un site Natura 2000 est un réel atout pour une commune vu l'absence d'investissement et cette dotation en plus.

Alain COMPAN pointe la complexité administrative qu'il peut y avoir sur la gestion en commun de cette dotation, si chaque commune doit participer financièrement au prorata.

Karen JOYAUX indique qu'une proposition, mise en place sur le site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, est que le service Natura 2000 de la CC CAC-TS reçoive la dotation ou partie de dotation que les communes souhaitent investir dans le projet commun, en tant que subvention des communes à Natura 2000. Le service Natura 2000 de la CC CAC-TS servirait ainsi de « pot commun » et gérerait la participation financière à ce projet avec l'accord des élus concernés évidemment et de manière transparente. Ces subventions feront l'objet d'une gestion bien à part et, en plus du suivi par les élus référents de chaque commune, un bilan sera présenté au prochain COPIL. Ces subventions ne serviront en aucun cas à du fonctionnement sur le service Natura 2000.

La Mairie de Peyrolles a déjà fait la démarche de se renseigner précisément avec la Trésorerie sur les possibilités de subvention et a tout détaillé dans la délibération qu'elle a prise (jointe à ce compte-rendu).

Outre les projets proposés, **Florence FAIDHERBE** indique que l'Association Cévennes Ecotourisme se développe sur les thématiques liées aux enjeux Natura 2000. Cette association regroupe des hébergeurs, des restaurateurs, des agriculteurs, des personnes tenant des gîtes, des chambres et tables d'hôtes. Ces prestataires pourraient être intéressés pour être accompagnés sur un projet écologique. Elle précise que l'association est en train de s'ouvrir à l'extérieur des limites de l'aire d'adhésion du PnC, périmètre historique.

Karen JOYAUX indique qu'une proposition pourrait aussi être de proposer une animation naturaliste via un prestataire dans le cadre de la Nuit du Causse Noir.

Virginie BOYNE indique que ce sont des associations d'astronomie qui organisent l'évènement et qu'ils pourraient être très intéressés par ce type de proposition afin de diversifier les animations proposées.

*Une synthèse de ces échanges est reprise à l'oral en fin de réunion par **Karen JOYAUX** à l'attention d'**Alexandre VIGNE**, arrivé en cours de réunion.*

Gouvernance

Le prochain comité de pilotage en juin 2021 est acté.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Gestion des habitats et des espèces

Contrat Natura 2000 « Création de lavogne »

Karen JOYAUX présente le projet et indique qu'il s'agit du 1^{er} contrat Natura 2000 sur le Causse Noir gardois et qu'il a été retenu par la DDTM.

Serge COLIN demande si ce type de lavogne ne sera jamais végétalisé. **Karen JOYAUX** précise qu'en effet il n'y aura pas de végétalisation souhaitable sur ce type de lavogne pour préserver la géomembrane qui peut être percée par des racines. C'est effectivement le point faible de ce type de lavogne car la végétation joue un rôle de support pour les pontes d'odonates, de certains amphibiens et d'autres espèces et peut servir d'abri. Malgré cela, le PnC qui a analysé différents types de lavogne et leur intérêt écologique a fait ressortir l'intérêt écologique de ce type de lavogne avec géomembrane du fait d'une présence en eau quasi-permanente, ce qui a conforté ce choix technique dans le contrat. Le PnC réfléchissait à mettre en place des supports végétaux de type boudins de coco, comme cela se fait dans le génie écologique, mais ici à beaucoup plus petite échelle. Ils ont conclu que le risque sanitaire d'importer ce type de support dans des points d'eau était trop grand par rapport à différentes maladies auxquelles sont exposés les amphibiens en

France. Sur cette lavogne sur Revens, il est proposé de réaliser expérimentalement des supports végétaux à base des végétaux qui auront été débroussaillés aux alentours.

Ce choix technique a été beaucoup questionné et réfléchi, par rapport au fait, également, que sur le Causse Noir gardois il n'y a pas de lavogne empierrée, les lavognes existantes sont des petites lavognes avec seulement de l'argile au fond.

Laure JACOB indique qu'en effet il y a beaucoup de lavognes dallées sur le Larzac mais pas ou très peu sur le Causse Noir aveyronnais également.

Patricia BOISSON demande s'il est prévu une utilisation agricole de la lavogne.

Karen JOYAUX confirme que la lavogne pourra être utilisée ponctuellement par le GAEC Lou Sounal, (élevage ovin viande) présent sur la commune de Revens et pâture dans les alentours, Jonathan LAUTON a été rencontré. Il s'agira d'une utilisation ponctuelle. Il faudra voir avec lui si un petit aménagement de type abreuvoir en-deçà de la zone de surverse de la lavogne est nécessaire.

La lavogne répond aux enjeux écologiques, cynégétique et agricole.

Laure JACOB demande quelles difficultés ont été rencontrées pour la mise en place de ce contrat. **Karen JOYAUX** indique que, même si la partie administrative est toujours longue et fastidieuse, le montage s'est bien passé. La plus grande difficulté a été de réfléchir sur la pertinence de ce choix technique de ce type de lavogne au vu des enjeux écologiques et du coût de ce type de projet.

Norbert CAUSSE demande également le retour sur expérience sur la pérennité de ce type de lavogne.

Karen JOYAUX indique que l'entrepreneur choisi a déjà réalisé ce type de lavogne sur le Causse Méjean (lavognes analysées par le PnC sur les enjeux écologiques) il y a plusieurs années, et que les lavognes sont toujours en très bon état.

Il se pose aussi la question de l'impact des sangliers sur ces lavognes. **Karen JOYAUX** indique qu'a priori la clé est la réalisation de joints étroits entre des dalles de pierre épaisses empêchant le retournement par les sangliers, ce qui a été prévu dans le cahier des charges. Un suivi et un entretien seront assurés par les chasseurs.

Sylvain MATEU fait part d'un autre projet de lavogne réalisé dans le cadre de Natura 2000 sur la commune de Saint Hippolyte du Fort. Le principe est le même mais il n'y a pas de géomembrane. La lavogne ne s'est remplie qu'en novembre et s'est vidée très rapidement. Aucun aménagement ne répond parfaitement à l'ensemble des critères.

Il en profite pour féliciter les chasseurs de Revens qui sont les 1ers chasseurs du Département à s'être mobilisés en tant que porteur de projet sur un contrat Natura 2000. **Karen JOYAUX** souligne en effet la grande motivation des chasseurs de Revens tout comme celle de la Mairie de Revens, propriétaire du terrain, qui a mandaté les chasseurs pour porter le projet.

Norbert CAUSSE confirme en effet l'importance d'être partenaire.

Madeleine MACQ précise qu'il est prévu une semaine de travaux à l'automne-hiver 2020 pour la réalisation de cette lavogne.

Serge COLIN demande des précisions sur la taille de la lavogne. **Karen JOYAUX** indique que la lavogne a un diamètre de 10 mètres au miroir (à la surface de l'eau).

Virginie BOYNE demande s'il y a d'autres lavognes sur la commune (ce qui est confirmé), et pourquoi il n'a pas été privilégié une restauration des lavognes existantes qui ont dû être localisées très stratégiquement par les anciens, en particulier pour leur remplissage en eau.

Karen JOYAUX indique, qu'en effet, au début ils étaient partis sur une restauration de lavogne existante, à la demande des chasseurs. Il se trouve que cette lavogne est maintenant bien végétalisée et que des experts naturalistes ont plutôt préconisé de la laisser en état. En effet, elle a un fonctionnement plus proche d'une mare temporaire que d'une lavogne longtemps en eau comme cela devait être le but à l'origine. Néanmoins ce fonctionnement de mare temporaire et cette végétalisation permettent à des espèces animales et végétales spécifiques, adaptées à cet assec temporaire, de se développer. Il a donc été jugé qu'on aurait un impact plus négatif sur la biodiversité en la restaurant que si on n'y touchait pas.

De manière générale, il est prévu de poursuivre l'inventaire des points d'eau de 2018 afin d'explorer les possibilités et intérêts de restauration des points d'eau en place. L'objectif global est d'avoir un réseau de points d'eau diversifiés sur le Causse Noir gardois avec des points d'eau de type mare végétalisée, d'autres de type lavogne avec géomembrane, d'autres de types lavogne sans géomembrane, etc. La diversité favorisera l'accueil et le maintien de d'une variété plus importante d'espèces animales et végétales.

Serge COLIN précise, qu'avant, la lavogne avait pour but unique l'abreuvement des troupeaux. On veut maintenant que la lavogne soit multitâche d'où ces questionnements.

Karen JOYAUX et Anne FREVILLE-BOUGETTE questionnent les membres du COPIL, et notamment Alain COMPAN, sur le fait qu'elles aient entendu que les brebis laitières pour production de Roquefort ne peuvent pas s'abreuver dans les points d'eau de type lavogne pour des questions sanitaires de l'eau et que cela serait inscrit dans le cahier des charges de l'AOP Roquefort. Elles n'ont pas eu le temps d'aller vérifier.

Alain COMPAN précise qu'il y a des analyses sur la machine à traire pour vérifier que tout soit bon au niveau sanitaire mais que cela n'empêche pas les ovins laitiers d'utiliser les points d'eau extérieurs. Il y a aussi des points d'eau à l'intérieur et certaines brebis ont des préférences mais il n'y a rien de réglementaire. Lui-même utilise son point d'eau extérieur, il a un réservoir bâché d'eau (avec présence d'amphibiens) qui reverse l'eau dans des abreuvoirs. Les amphibiens peuvent sembler « salir » l'eau mais en fait ils indiquent une bonne qualité de l'eau.

Patricia BOISSON précise que les analyses ont lieu sur toutes les productions laitières et pas que dans le cadre de l'AOP Roquefort.

Anne FREVILLE-BOUGETTE précise par ailleurs que ce type de contrat Natura 2000 de création de lavogne ne peut pas se faire sur une zone déclarée à la PAC, définie alors comme zone agricole. **Patricia BOISSON** confirme, cela évite les risques de double financement avec des mesures spécifiquement agricoles. **Sylvain MATEU** indique qu'il peut y avoir des cas très spécifiques où on utilise une mesure d'aménagement artificiel sur une surface agricole dans le cadre d'un contrat Natura 2000 mais qu'en effet, en général, et dans le cadre de la mesure mobilisée dans ce contrat, la surface ne devait pas être déclarée à la PAC.

Sylvain MATEU conclut sur ce projet en indiquant que ce projet a un rôle d'exemplarité mais qu'il est très coûteux. La création de lavognes n'est donc pas une mesure qui peut être trop démultipliée.

Autres projets de restauration de points d'eau

Régis VALGALIER précise qu'il a effectivement indiqué un point d'eau dont la restauration serait intéressante, mais qu'il est localisé sur la commune de Lanuéjols même s'il est très proche de la commune de Trèves. Il pense que peu de choses sont à faire, il s'agirait surtout de débroussailler aux alentours.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Présentation réalisée par Anne FREVILLE-BOUGETTE, CPIE des Causses Méridionaux, opérateur agro-environnemental du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Causses, Gorges et Lodévois », dans lequel est inscrit le Causse Noir gardois.

Concernant la prolongation d'1 an des contrats MAEC engagés en 2015, **Patricia BOISSON** précise qu'il n'y a aucune obligation pour les agriculteurs de prolonger mais la prorogation d'une année est possible, sur des engagements similaires. Le territoire du Causse Noir gardois est bien loti en terme de possibilités de prolongation de MAEC. Il ne sera par contre pas possible de proroger s'il y a un changement de statut juridique de l'exploitation, ce qui peut poser problème, notamment dans les cas d'installation récente avec évolution du statut juridique. Elle indique que les perspectives très floues sont liées au Brexit qui a tardé. Suite à cela il y aura la définition du budget de la PAC et à l'intérieur, ensuite, des arbitrages sur les MAEC. Elle rappelle que le territoire du Causse noir gardois est un des territoires les plus couverts en MAEC depuis la mise en place des ancêtres des MAEC.

Florence FAIDHERBE demande si les agriculteurs ont des contraintes concernant l'utilisation de produits phytosanitaires liée à Natura 2000 et si Natura 2000 a un rôle de conseil pour accompagner les agriculteurs.

Anne FREVILLE-BOUGETTE indique que ce n'est pas à Natura 2000 d'imposer des contraintes, ce n'est pas la philosophie de cette politique qui est basée sur le volontariat. De plus, les types de production sur le Causse utilisent peu ces produits, il n'y a pas d'enjeu fort sur le territoire sur cette thématique qui n'est donc pas prioritaire.

Concernant les contraintes auxquelles sont soumis les agriculteurs, **Patricia BOISSON** explique qu'elles sont imposées par la PAC (Politique Agricole Commune). Il y a des contraintes supplémentaires concernant les prairies sensibles qui sont censées être basées sur les sites Natura 2000. Dans ces zones de prairies sensibles auxquelles le Causse Noir gardois est intégré partiellement (selon un découpage rectiligne qui pose question), il y a une interdiction de labour de prairies sous peine de sanction économique. Cela pose question vis-à-vis des impacts du changement climatique auxquels sont soumis les agriculteurs, qui peuvent mettre en péril leur autonomie fourragère et fragiliser leur activité.

Serge COLIN pense que les agriculteurs sont au courant de l'impact qu'ils ont sur la faune et la flore s'ils labourent, il s'agit souvent d'un seul choix économique.

Florence FAIDHERBE indique qu'il lui semblait que cela était problématique, notamment en Lozère, par rapport aux insectes coprophages tués qui ne pouvaient plus jouer leur rôle de dégradation de la matière organique.

Laure JACOB et **Anne FREVILLE-BOUGETTE** répondent qu'en effet les traitements vétérinaires, notamment les vermifuges, avec lesquels sont traités les animaux peuvent causer ce type de problème. Plusieurs organismes travaillent à des pistes d'amélioration, il y a aussi un travail de sensibilisation à faire.

Alain COMPAN apporte des précisions. L'utilisation de produits sur les animaux est de plus en plus restreinte, il y a de moins en moins de traitements adaptés en particulier pendant la traite. Les brebis étaient en meilleure santé avant. **Florence FAIDHERBE** se demande si les brebis ne sont pas plus fragiles car elles se sont « habituées » à ces traitements ? **Alain COMPAN** pense qu'il faut surtout que les agriculteurs respectent les pratiques d'usage. Par exemple, après avoir traité avec les produits vermifuges, il faut laisser quelques temps les brebis dans les bâtiments afin d'éviter la propagation du produit sur les milieux en extérieur. **Sylvain MATEU** pense qu'il faut aider les agriculteurs avec des conseils spécialisés afin de combiner les meilleurs traitements avec le moins de traitement possible. **Alain COMPAN** indique qu'avec le changement climatique les brebis sont plus impactées par les maladies. Il est très complexe de gérer les usages des produits et la santé du troupeau.

Patricia BOISSON souligne que l'agriculture du territoire est très extensive et que les contraintes économiques liées au lait sont très importantes. Elle informe d'une expérimentation en Camargue (dans le cadre de compensations environnementales) sur la diminution des vermifuges sur les ovins. Les résultats regarderont l'impact sur certaines parcelles.

Sylvain MATEU donne un exemple de rôle que peut jouer l'animateur Natura 2000 dans la meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les agriculteurs, hors MAEC. Sur le Causse de Blandas, une station de Gagée des Prés était connue sur une parcelle agricole. Les nouvelles pratiques agricoles étaient très peu favorables à son maintien. Dans ce cas, l'animateur Natura 2000 a un rôle de porter à connaissance, de sensibilisation et d'accompagnement de l'agriculteur pour adapter ses pratiques sur la parcelle en question. La mise en place de pratiques peu adaptées est aussi souvent liée à un manque de connaissance des enjeux écologiques.

Anne FREVILLE-BOUGETTE complète. Ce travail-là est aussi fait dans le cadre des diagnostics écologiques des MAEC.

Sylvain MATEU pense important d'avoir un travail de suivi avec les agriculteurs sur les MAEC. **Anne FREVILLE-BOUGETTE** confirme mais demande quels moyens sont disponibles pour mener à bien ces missions. Dans le cadre du PAEC, et en tant qu'opérateur agro-environnemental, ils n'ont pas ces moyens de suivi.

Sylvain MATEU conclut ce sujet en indiquant que les espaces agricoles sont primordiaux sur ces territoires, notamment pour la biodiversité. Les exploitations agricoles dépendent beaucoup des programmations PAC, qui mettent en place des outils pas toujours simples, avec beaucoup d'acteurs aux objectifs parfois différents.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Amélioration des connaissances

Inventaire amphibiens / points d'eau

En complément de la présentation, **Karen JOYAUX** explicite les sigles OFB et AFB, partenaire dans le cadre de cette action.

L'OFB (Office Français de la Biodiversité) est créée depuis le 1/01/2020 suite à la fusion de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) avec l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). L'AFB avait elle-même été créée le 1/01/2017, suite à la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016, et était issue de la fusion de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), de l'Etablissement Public des Parcs nationaux (le réseau des parcs nationaux français qui n'intègre pas chaque parc national), l'Agence des Aires Marines Protégées et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (centre de ressources, formations, etc.).

Enjeux Oiseaux

Florence FAIDHERBE indique que Bérenger REMY, animateur Natura 2000 sur le site des Gorges de Rieutord, Fage, Cagnasse, est venu dans son camping Isis en Cévennes faire deux conférences sur les oiseaux qui ont été très appréciées. Le retour est très positif.

Norbert CAUSSE indique qu'un lâcher de gypaète est prévu cette année. **Régis VALGALIER** confirme, il aura lieu en mai sur Nant.

Laure JACOB complète. Il y aura une animation déconnectée du lâcher sur la date, comme cela a déjà été fait en 2013, 2015, 2017 en amont d'un lâcher. Un lâcher aurait dû avoir lieu en 2019 mais il y a eu un problème avec les oiseaux. Les lâchers ont lieu par alternance, une année sur deux, soit dans le PnC soit dans le PNR des Grands Causses.

Norbert CAUSSE demande si on a des retours des oiseaux relâchés.

Laure JACOB répond qu'on connaît les devenir de chaque oiseau. Le plus ancien, date du lâcher de 2013, il est actuellement présent dans les Gorges de la Jonte. Actuellement, dans ces Gorges on a 5 individus, mais pas encore de femelle en âge de reproduction (l'âge de reproduction est de 7 ans). Ils utilisent un territoire très vaste, donc un ou deux couples en âge de se reproduire serait déjà super. Le programme Life qui finance toutes ces actions continue jusqu'à 2020, mais les programmes devraient continuer car il est prévu une poursuite des lâchers pendant encore 15 ans. Au début des lâchers, on a beaucoup de dispersion, car ce sont des jeunes qui explorent. L'objectif est d'avoir une population dans les Causses et un ou deux couples dans les Grands Causses.

Pour rappel, le Gypaète barbu est le vautour « mangeur d'os », le dernier des quatre vautours à venir se nourrir sur les carcasses. Il y a une population autochtone dans les Pyrénées, une population dans les Alpes qui a été réintroduite, et une petite population en Corse. L'objectif de ce programme Life et des réintroductions est de reconnecter les populations pyrénéenne et alpine.

Norbert CAUSSE souligne la complexité de ces actions car les gypaètes ne pondent qu'un œuf par an et l'âge de reproduction est très tardif (7 ans).

Laure JACOB souligne le lien avec le pastoralisme et les placettes d'équarrissage. Elle rappelle que les 4 vautours sont présents. Le vautour percnoptère est le seul des 4 vautours à être migrateur, il est très rare, il a été observé au maximum trois couples. Le réseau en charge du programme de réintroduction du Gypaète barbu est très bien structuré, les sites de réintroduction sont très bien connus, les lâchers ont toujours lieu aux mêmes endroits. Il y a parfois eu besoin d'agrandissement des cavités où se situaient les lâchers. Deux lâchers d'oiseaux en simultanée peuvent avoir lieu mais la gestion est plus difficile. L'avantage de notre secteur en Cévennes est que les lâchers peuvent avoir lieu assez tôt car on a très peu de neige, les Cévennes constituent donc un secteur assez souple.

Alexandre VIGNE demande d'où viennent les oiseaux. **Laure JACOB** indique qu'il s'agit de centres d'élevages spécifiques situés en République Tchèque ou en Allemagne par exemple.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Information, communication, sensibilisation

Régis VALGALIER souligne l'importance de la communication sur Natura 2000. Les mairies ne doivent pas avoir peur de communiquer auprès de leurs administrés pour casser le tabou Natura 2000 qui peut persister.

Suite à la proposition de rendre le COPIL public pour davantage communiquer, **Karen JOYAUX** fait remarquer tout d'abord, qu'il n'a jamais été refusé à un habitant de participer à une réunion du COPIL s'il le souhaitait, au contraire, chaque habitant est bienvenu. Toutefois, elle précise que le COPIL est une réunion technique et pas une réunion d'information grand public, ce que les habitants recherchent comme information n'est peut-être pas ce qu'ils trouveront dans une réunion de COPIL.

Il faut peut-être envisager dans ce cas-là une réunion d'information grand public. Même si elle ne sera pas mise en place en 2020, la proposition est conservée pour une année ultérieure.

Actions de sensibilisation sur l'agriculture

Suite aux échanges synthétisés dans la partie « Questions diverses », il est ressorti un besoin de travailler sur la sensibilisation du grand public concernant l'agriculture pratiquée sur le Causse noir gardois, ce qui aura aussi pour objectif de valoriser le travail des agriculteurs.

Anne FREVILLE-BOUGETTE confirme l'importance de cette valorisation mais également l'importance de la réflexion sur comment faire cette valorisation. En effet, il y a des agriculteurs qui ne souhaitent pas être mis en avant par exemple, cela dépend des personnalités de chacun.

Elle attire l'attention aussi sur le fait qu'il y a une certaine réalité concernant une agriculture qui détruit la biodiversité mais qu'il faut faire attention aux cases systématiques sans réflexion, ce n'est pas le cas chez nous. L'enjeu de la sensibilisation est de faire comprendre cela, de montrer ce qui n'est pas acceptable mais

aussi ce qui est intéressant, de montrer les interactions et le complexe dans lequel s'insère une pratique agricole. Il y a plein de facteurs qui entrent en jeu : la formation, l'apprentissage, le loup, le changement climatique, la PAC, etc. Il ne faut pas catégoriser, il faut essayer de comprendre le système dans sa globalité. Il ne faut pas non plus opposer les gens.

De la communication papier ou des visites terrain pourraient répondre à ces enjeux.

Patricia BOISSON ajoute dans les facteurs évoqués le lobby végétal qui peut fragiliser le monde de l'élevage. Elle pense qu'une réunion d'information sur l'agriculture pourrait être intéressante.

Il n'a pas été acté de format d'action spécifique, mais la thématique agricole est bien prise en compte par les animatrices Natura 2000 qui tenteront de l'intégrer davantage en 2020 si possible, et/ou de prévoir une action spécifique en 2021.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Accompagnement et mise en cohérence de projets locaux et politiques publiques

Pas de remarques ou d'échanges particuliers.

Synthèse des priorités pour 2020

Les membres du COPIL actent le programme d'action et les priorités pour 2020.

Questions diverses

Pratiques agricoles

En cours de réunion, la question de la destruction des clapas par des bulldozers sur Revens est abordée par **Régis VALGALIER** qui trouve cela très dommageable. **Alain COMPAN** confirme que cela existe, mais cela reste ponctuel et n'est pas généralisé. **Régis VALGALIER** parle aussi de désherbants le long des clôtures.

Serge COLIN pense qu'il faut être très vigilant pour ne pas que les Causses ne viennent à ressembler à la Beauce à cause des machines qui cassent les cailloux pour faire des champs.

Patricia BOISSON confirme qu'on ne peut pas se satisfaire du labourage de clapas mais qu'il faut relativiser, globalement on a un territoire avec des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, malgré de grosses contraintes agricoles liées à l'AOP Roquefort.

Florence FAIDHERBE voit un intérêt à diversifier ses activités pour un exploitant agricole et favoriser l'agritourisme afin que les agriculteurs aient différentes sources de revenus. Cela permet aussi une valorisation et une reconnaissance de leur travail.

Régis VALGALIER aborde également la logique des primes de la PAC qui peut orienter sur certaines productions. Il lui semble qu'il y a actuellement plus de vaches à la place des brebis, ce qui pourrait être lié aux primes.

Florence FAIDHERBE pense qu'il faudrait favoriser les primes aux petits agriculteurs.

Alain COMPAN indique qu'il y a toujours eu des vaches et des bœufs qui servaient à labourer ou faire des travaux agricoles. Il met en avant aussi le fait que les vaches et les brebis ne vont pas sur les mêmes espaces et ne l'utilisent pas de la même manière. L'objectif premier des éleveurs est en général la valorisation de l'herbe.

Patricia BOISSON intervient en tant que représentante de tous les agriculteurs. Un agriculteur est avant tout maintenant un chef d'entreprise. Les agriculteurs n'ont pas la volonté de polluer ou de détruire des milieux, ils veulent simplement vivre de leur travail. La Chambre d'Agriculture n'influe pas sur le type de production que les agriculteurs veulent mettre en place, elle ne favorise pas les vaches au détriment des brebis par exemple. Les différentes orientations peuvent être liées, notamment sur le territoire, à une difficulté d'accès au foncier, à la présence de l'AOP Roquefort, etc. Dans la même logique, il y a aussi de plus en plus de chevaux, car la pression foncière est forte et on est sur des profils d'exploitants différents. De même, elle rappelle que le secteur des vallées cévenoles et celui des Causses est très différent.

Concernant les activités touristiques, il lui semble qu'il s'agit d'un type de travail très différent de celui d'agriculteur, avec des compétences et connaissances spécifiques à ce secteur, et qui nécessite, de plus, du temps, que les agriculteurs n'ont pas toujours. Elle fait le parallèle avec le choix de commercialiser en

vente directe. Certains agriculteurs sont très à l'aise avec cela, d'autres pas du tout, car cela requiert des compétences particulières et une volonté spécifique.

Enfin, elle insiste sur les problèmes de survie économique auxquels vont être confrontés les exploitations dans les années à venir, à cause du changement climatique et de la fragilisation de l'autonomie fourragère.

Norbert CAUSSE indique que le changement climatique va toucher tout le monde à tous les niveaux. Il y a de gros enjeux sur les forêts aussi.

Sylvain MATEU indique qu'il faudrait que les agriculteurs puissent mieux vivre de leur travail en répondant aux contraintes fortes environnementales, mais nous sommes régis par la mondialisation et la PAC, ce qui complexifie l'atteinte de ces objectifs.

Il n'a effectivement pas envie de voir les Causse retournés par des bulldozers et en plus que ces agriculteurs soient subventionnés. La consolidation de l'autonomie fourragère n'est pas une raison pour détruire ces milieux. Il pense que le problème de retournement des prairies se pose un peu plus en Lozère.

Il est compliqué de faire quelque chose si le système au-dessus de nous ne nous le permet pas.

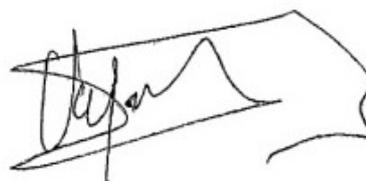
Il complète en indiquant que le Plan Biodiversité de l'Etat dans le Département met en avant l'importance de l'agriculture dans le maintien de la biodiversité. Toutefois, il remarque aussi que, depuis 30 à 40 ans, on parle de diminution de produits phytosanitaires avec différents plans et programmes mais que les progrès en la matière sont lents. Il note aussi des incohérences. Par exemple, si un agriculteur plante une haie, il perd une partie de ses aides économiques sur la surface plantée.

Par ailleurs, le laboratoire du centre d'études biologiques de Chizé a montré avec la puissance scientifique nécessaire que, si l'on cultive d'une certaine manière dans les plaines, on obtient une nette amélioration de la biodiversité sans nuire à la production agricole. Pour autant, dans le secteur considéré, ces pratiques agricoles ne sont pas à ce jour reprises et reproduites de manière massive. La sensibilisation et la formation sont des clés nécessaires pour progresser dans ce domaine.

En conclusion de ce comité de pilotage, **Madeleine MACQ** remercie les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis prochainement pour validation.

-oooOoooo-

Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX et Cécilia MARCHAL
Validé par Madeleine MACQ, Présidente du comité de pilotage,
Régis VALGALIER, Vice-président du comité de pilotage,
et l'ensemble des membres du comité de pilotage présents



"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES"
CAUSSES - AIGOUAL - CÉVENNES
Terres Solidaires
30124 L'ESTRECHURE

COMMUNE DE PEYROLLES – DÉPARTEMENT DU GARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 34/2019
Du 25 octobre 2019

<u>Membres du conseil</u>	
En exercice :	07
Présents :	06
Votants :	07
Pouvoir :	01

<u>Convocation</u> du :	
	25/10/2019
<u>Affichage</u> le :	
	25/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de PEYROLLES dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ABBOU François, maire.
Étaient présents: ABBOU François, Bernard BORDARIER, DELEUZE Pierre, GEOFFRAY Nicolas HÉNON Pierre, Jean PAULIN,
Procuration : de PONSIN Thierry à François ABBOU
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Est nommé secrétaire de séance : Bernard BORDARIER, Conformément à l'article L. 2121-15 du CGC.

REVERSEMENT PARTIEL DE LA DOTATION NATURA 2000

Le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle dotation budgétaire « Natura 2000 » pour l'exercice 2019 est attribuée à la commune de Peyrolles, qui répond aux critères d'attribution cumulatifs suivants :

- Commune de -10 000 habitants
- Ayant un potentiel fiscal 2019 par habitant inférieur à 1.5 fois le potentiel fiscal par habitant moyen des communes de la même strate démographique,
- Dont le territoire terrestre est recouvert à plus de 75% d'un site « Natura 2000 »

La somme de **436 €** est attribuée à la commune de Peyrolles

Le Maire propose que 10 % de cette dotation soit reversée sous forme de subvention à Natura 2000, compétence de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, terres solidaires, afin de financer de nouveaux projets de biodiversité ou de nouvelles études.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Donne un accord de principe pour le reversement de 10 % de la dotation attribuée à la commune de Peyrolles, soit la somme de **43.60 €**

Dit que la dépense sera inscrite en fonctionnement au compte 657351-subvention de fonctionnement versée au Groupement à Fonds Propre (GFP) de rattachement au budget 2020.

Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Fait à Peyrolles le, 25 octobre 2019

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,
François ABBOU.



Envoyé en préfecture le 29/10/2019
Reçu en préfecture le 29/10/2019
Affiché le
ID : 030-213001951-20191025-DE342019-DE